



Atteinte à la vie privée

Par **Maggy68**, le **27/02/2019** à **12:09**

Bonjour, l'an dernier mon beau frère est venu à mon domicile pour engueuler son frère mon compagnon et père de mon petit garçon, en lui demandant ce qu'il faisait chez moi. Sur ma terrasse devant ma porte d'entrée, le ton est monté je suis sortie il m'a dit de rentrer chez moi ! Il a dit à son frère qu'il était son frère mon fils son neveu et moi rien. Qu'il n'a rien à faire avec moi. Le ton monte sa copine le rejoint dans ma cour et se met à son tour à me critiquer, chez moi ! Je les suis à la voiture, bien énervée je l'avoue, mon petit garçon était entrain de dormir et ma fille de 12 ans en panique et en larmes....ensuite il me dit que je profite de l'état pour mes revenus (je suis en congé parental ... 3 enfants...) et elle que je devrais apprendre à m'occuper de ma famille et de mes enfants... Je précise, mon fils aîné va avoir 18 ans et elle en a 24...

De la chose à ne pas faire je lui met une gifle mon beau frère me jette au sol, levé le poing sur moi, j'étais à terre lui a genoux au dessus de moi, et mon compagnon qui n'a pas tout vu arrivé en courant et lui met un coup pour nous séparer

Plainte déposée par elle à mon encontre et par mon beau frère sur son frère. J'ai voulu déposer plainte contre lui, mais le gendarme me l'a déconseillé. Nous avons pris un avocat, qui m'a dit de ne pas envenimer la situation. Résultat condamnés tout les 2, amendes à payer plus frais d'avocat. Et aujourd'hui ma belle mère a lancé une procédure de droit de visite sur notre fils, elle souhaite pouvoir le prendre chez elle. Nous nous refusons à laisser notre fils entrer en contact avec son oncle mais étant donné que leur mère contienne le fait qu'il soit venu et rejeté la faute sur nous elle fera en sorte de lui montrer le petit.

Avons nous une quelconque possibilité de déposer plainte contre lui ? Et si oui à quel titre ?

Désolée pour la longueur du message et merci d'avance pour vos conseils